FA
SH
ION
WEEK

APPEL À PROJETS

BRIEFING POUR L'APPEL À PROJETS

Depuis de très nombreuses années, les entreprises BERTRAND façonnent et conditionnent la pierre avec un immense respect. Durant toutes ces années, nos équipes ont eu la chance de valoriser des matières naturelles émouvantes avec dans bien des cas, une présence qui ne laisse personne indifférent. Aujourd'hui, notre expertise locale est sans comparaison et notre savoir-faire, considérable dans la transformation et le façonnage de la pierre.

À l'heure du design et de l'esthétique, BERTRAND a pour ambition de développer la créativité et le design de la pierre. C'est justement l'objet du briefing que vous êtes en train de lire.

Faisant suite aux Foires internationales de Bologne et de Vérone, qui chaque année, font bouger les lignes directrices du design pour les pierres et carrelages, BERTRAND lancera du 22 au 26 novembre 2021 en Belgique, la toute première « Fashion Week » dédiée aux dernières tendances en la matière.

À cette occasion, nous souhaitons donner une chance unique aux designers et créatifs de nos régions de réaliser une création en pierre naturelle. Un jury de spécialistes élira, parmi les projets reçus, ceux que nous exposerons pendant la Fashion Week pour in fine, exposer à l'année la réalisation gagnante du concours.

Une fois l'œuvre réalisée et exposée, elle restera la propriété intellectuelle du designer. Le cas échéant, le designer et BERTRAND évalueront les opportunités de production à plus grande échelle et les conditions commerciales.

Matière : Marbre Green Forest
Taille : L.305 x H.190 x P.2.
Orientations : la décoration et le mobilier
Participants : étudiants et professionnels
Formats de fichiers : .JPG / .PNG / .PDF

Votre dossier doit inclure :
- une présentation écrite pour détailler votre projet
- Plans détaillés sous forme de maquette 2D ou 3D

Les dates :
Date limite des candidatures : Jeudi 18 novembre avant minuit
Date de délibération : Lundi 22 novembre à 18h00
Date de l'annonce du gagnant : Jeudi 25 novembre au vernissage

Bertrand.
Carrelages | Marbrerie | Pierres

CONTRAINTES TECHNIQUES

Le projet devra proposer une solution créative permettant de valoriser la matière naturelle, en la combinant ou pas avec d'autres matériaux. Le résultat devra être un compromis entre le rêve du designer, les capacités du produit et la compétence du marbrier

Matière proposée pour les créations

Quel que soit l'objet final à réaliser, le projet remis devra donc tenir compte des spécificités techniques du marbre ***Forest Green*** mis à disposition sous forme d'une tranche de **L.305 x H.190 x P.2.**

Le marbre *Forest Green* retenu pour l'appel à concours tient son nom de son formidable design veiné **très végétal**. Etant donné sa composition **calcaire le marbre est sensible aux acides domestiques**, on lui préfèrera donc un usage pour **la décoration et le mobilier** plutôt qu'un usage pour la cuisine. Le marbre est une pierre calcaire qui vit et évolue avec le temps en prenant une patine unique.

C'est un marbre délicat dont il faut respecter les contraintes avec humilité. Il peut être renforcé pour augmenter ses performances. S'il ne l'est pas, il faudra composer avec sa fragilité et ses faiblesses pour votre projet.

Les couleurs de la tranche retenue permettent des créations uniques. Depuis l'antiquité, de Rome à Athènes, le marbre et la pierre sont la matière première de la construction en général et de la décoration en particulier.

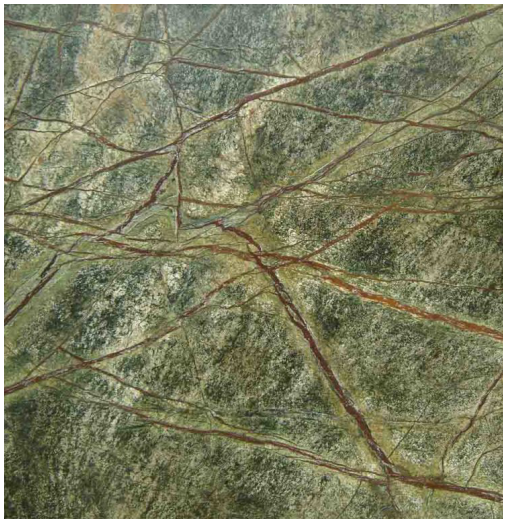

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cet appel à concours s'adresse aux designers et créatifs animés par l'envie de concevoir une œuvre, un objet ou du mobilier de décoration à partir d'une magnifique feuille de pierre de marbre, à découvrir ci-après.

Votre dossier de participation

Ce concours créatif est ouvert à toutes et tous, **tant aux étudiants qu'aux professionnels.**

Pour soumettre votre candidature, vous devrez **téléverser votre dossier sur notre site avant minuit, le jeudi 18 novembre 2021, sur la page suivante :**

www.beaucommebertrand.com/concours-design

Ce dossier devra inclure une **présentation écrite** de votre concept / projet créatif, **son usage et sa valeur ajoutée**, ainsi que les **plans détaillés** sur forme de maquettes **2D ou 3D aux formats .JPG / .PNG / .PDF.**

CONDITIONS DE NOMINATION

Un jury composé d'experts de la pierre et du design se réunira le **lundi 22 novembre 2021** pour annoncer les 3 projets nominés à 18h.

Composition du jury

Sebastien Losseau – Architecte A.D.M.

Caroline Delfosse - Experte en façonnage BERTRAND

Fabrice Lucq - Directeur artistique BERTRAND

Olivier Bertrand - Administrateur délégué BERTRAND

Bruno Croonenberghs - Administrateur délégué CROMARBO

Pierre-Olivier Rollin - Directeur BPS 22

Critères d'évaluation

- Le design et la création,
- Le respect des contraintes de la matière,
- La quantité de chutes après transformation,
- La qualité du dossier,
- La capacité à reproduire le projet pour une possible commercialisation ou des créations artistiques ultérieures.

Le projet gagnant sera annoncé le **jeudi 25 novembre**, à l'occasion du **vernissage de la Fashion Week Bertrand à Gosselies.**

RÉALISATION DU PROJET

Le jury sera réuni le **lundi 22 novembre** pour évaluer les projets remplissant l'ensemble des conditions de participation mentionnées ci-devant.

Les plans et maquettes des 3 projets nominés par ce jury seront exposés en tant que tels pendant la Fashion Week, dans le showroom Bertrand à Gosselies.

Ensuite, le projet gagnant sera réalisé par l'atelier de façonnage BERTRAND en collaboration avec son auteur, dans le but d'être exposé à l'année dans les showrooms BERTRAND.

L'œuvre ou le produit réalisé restera la propriété intellectuelle du designer. Le cas échéant, le designer et BERTRAND évalueront les opportunités de production à plus grande échelle et les conditions commerciales.

MENTIONS LÉGALES

Article 1

La société GRANITINTER SA, sous l'enseigne BERTRAND, dont le siège social est établi :
Rue Robesse 2, 6041 Gosselies (Belgique),
enregistrée sous le numéro BCE / TVA BE-0433.334.038, organise un concours pour designers à partir du 15 octobre 2021. Ce concours est disponible via la page du site Internet : www.beaucommebertrand.com/concours-design/

Le choix du projet remportant le concours sera effectué le 22 novembre 2021. Le résultat final du concours sera disponible sur le site Internet de l'entreprise :
www.beaucommebertrand.com/fashion-week/

Article 2

Le concours consiste à proposer à des designers d'utiliser une tranche de marbre pour concevoir des projets créatifs exploitant au mieux cette matière.

Les candidats introduisent, avant le 18 novembre 2021 à minuit, un dossier de candidature destiné à présenter leur création et la manière dont le marbre est exploité au service du design.

Un jury de professionnels classera les projets selon une grille de critères d'évaluation prédéfinis et publiés :

- Le design et la création,
- Le respect des contraintes de la matière,
- La quantité de chutes après transformation,
- La qualité du dossier,
- La capacité à reproduire le projet pour une possible commercialisation ou des créations artistiques ultérieures.

Article 3

Le projet qui sera retenu avec le meilleur classement par le jury sera réalisé par l'équipe de façonnage de BERTRAND, qui supportera le coût de la tranche et du façonnage, pour autant que la création du projet soit réalisée dans ses ateliers.
Les coûts éventuels liés à d'autres matériaux ne pourront être pris en charge par Bertrand.

La propriété intellectuelle reste acquise au designer qui sera également propriétaire de sa création, une fois réalisée avec la tranche de marbre.

La création sera exposée pendant six mois dans le ou les showroom(s) de BERTRAND ; le designer sélectionné pourra ensuite en prendre possession à ses risques et frais.

Article 4

Le designer sélectionné et BERTRAND envisageront des propositions de collaboration commerciale et/ou créative dans les mesures de leurs possibilités.

Article 5

Le travail des candidats n'est pas défrayé par BERTRAND.

BERTRAND n'a pas de droits patrimoniaux ni moraux sur les projets proposés par les créatifs. BERTRAND peut exposer en showroom, publier sur son site Internet et ses réseaux sociaux les propositions des créatifs participants au concours, sans contrepartie.

Article 6

En aucun cas BERTRAND ne pourra être tenue responsable d'éventuels coûts ou dommages pouvant survenir à la suite de l'attribution du prix mis en jeu, ni d'éventuels défauts ou défaillances de ce prix.

Si BERTRAND doit reporter, annuler ou interrompre le concours pour des raisons indépendantes de sa volonté, il est établi que l'entreprise n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit.

Article 7

BERTRAND s'engage à ne pas communiquer les données collectées à des tiers et à en limiter l'usage à la communication de newsletters régulières sur les produits, services et activités de BERTRAND.

À tout moment, le participant pourra faire valoir ses droits à l'information, à la rectification, à l'oubli et à l'opposition conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, en écrivant à :

GRANIT INTER SA
Rue Robesse 2,
6041 Gosselies (Belgique).

Article 8

Le présent règlement a été établi par BERTRAND et est régi par la loi belge. En cas de litige, les Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Charleroi sont seuls compétents.